

**Pr SALOMON Jérôme,
Directeur Général de la Santé
Ministère des solidarités et de la santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP**

Objet : Sulfates de morphine

Paris, le 3 mai 2019

Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons vous alerter sur la gravité de la situation rencontrée par les médecins généralistes assurant des prescriptions de Sulfate de morphine (Skenan) à visée substitutive pour des patients en échec avec la méthadone.

La situation est devenue plus aiguë, depuis plusieurs mois, avec le refus systématique opposé par les médecins-conseils aux demandes de protocole de soins L 324-1 adressées par des médecins généralistes prescripteurs de TSO.

Plusieurs confrères ont témoigné de ces refus sur le forum MG Addictions et nous ont informés que les protocoles en cours sont interrompus, parfois brutalement, sans laisser le temps aux praticiens de proposer une alternative thérapeutique à leurs patients : relais méthadone, réduction progressive de la posologie de Skenan notamment. Cette situation aura immanquablement de lourdes conséquences pour les patients en termes de rupture de soins, de perdus de vue et de prises de risques pour leur santé.

Certains médecins généralistes prescripteurs de Sulfate de morphine, dans le cadre d'un protocole L 324-1, ont même été l'objet de poursuites par la sécurité sociale et de sanctions financières. Il semble que cela concerne essentiellement des médecins généralistes exerçant en ville et non des médecins exerçant en CSAPA.

Nous observons cependant depuis le début de l'année des refus par les caisses de protocoles L 324-1 émanant également de médecins spécialistes, psychiatres-addictologues, pratiquant exclusivement en CSAPA. De plus, en cas de recours des patients concernés, la question posée aux experts est non plus, si la prescription semble acceptable dans la situation particulière mais si elle est conforme à l'AMM, la réponse dans ce cas ne pouvant être évidemment que négative et déniait toute approche individualisée à la mission d'expertise.

Il y a une grande hypocrisie à n'exercer aucun contrôle sur les prescriptions de Skenan, hors protocole, à haute dose, à visée substitutive, qui se confondent avec les prescriptions à titre antalgique et à opposer un refus systématique voire à sanctionner les médecins généralistes qui tentent de faire entrer leurs patients dans un cadre officiel de soin.

Il faut donner un véritable cadre légal aux prescriptions de sulfate de morphine à visée substitutive qui répondent à des situations cliniques particulières d'usagers.

Actuellement, tout repose sur une simple circulaire datant de 1996 et une lettre de la DGS en 2015 au directeur de la CNAM l'incitant à transmettre aux médecins-conseils des instructions de tolérance et de souplesse pour le traitement des demandes de protocoles de soins relatives aux prescriptions de Skenan à visée substitutive.

Dans l'attente de nouvelles options thérapeutiques (héroïne médicalisée - Buprénorphine injectable...), il est indispensable de donner un statut officiel dérogatoire de MSO aux sulfates de morphine dans le cadre de conditions de prescription et de délivrance assurant une bonne sécurité d'emploi.

Nos confrères siégeant à la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes ont également fait remonter ce problème à l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de prendre les dispositions réglementaires nécessaires pour donner un cadre légal solide aux prescriptions de sulfate de morphine à visée substitutive et d'intervenir auprès du directeur de la CNAM pour que les protocoles de soins adressés par les médecins soient examinés sereinement et de manière individualisée avec l'objectif de permettre la continuité des soins pour les patients.

Nous pourrions aborder cette question, si vous en êtes d'accord, lors de la prochaine réunion du groupe T2RA.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de notre haute considération.

Dr AKNINE Xavier

Référent MG Addiction



Dr ETCHEBAR Françoise

Référente-adjointe MG Addiction



Dr DELILE Jean-Michel

Président Fédération Addiction

